

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 95.089

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 10 Août à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

3 Août 1995

**DATE D'AFFICHAGE**

3 Août 1995

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, MM. LACOTTE, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. GAVEN par M. HUGENDOBLER  
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON

**ABSENT EXCUSE** :

M. BOISNARD

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 30  
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DU BOULEVARD  
FELIX REUTIN

**VOTE** : UNANIMITE

Conformément aux dispositions des articles L 141.4 à L 141.9 du code de la voirie routière, une enquête en vue du déclassement du domaine public d'une partie du Bd F. REUTIN s'est déroulée du 2 mai au 17 mai 1995.

Le rapport et les conclusions en date du 24 mai 1995, du Commissaire Enquêteur, M. OLICHON, sont favorables au projet.

Il appartient donc au conseil municipal de délibérer sur le déclassement, d'une surface de 29m<sup>2</sup> du domaine public, dépendant du Bd Félix REUTIN.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu les articles L 141.4 à L 141.9 du code de la voirie routière,

Vu l'enquête publique du 2 mai au 17 mai 1995, en vue du déclassement d'une partie du Bd F. REUTIN,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 27 mai 1995,

Vu l'avis de la commission des permis de construire,

Considérant que cette partie du Bd F. REUTIN n'est d'aucune utilité publique pour la ville,

APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- de déclasser du domaine public communal une partie du Bd F. REUTIN pour une surface de 29m<sup>2</sup>,
- de désigner M. CIRAUD-LANOUE en qualité de géomètre chargé de la division,
- de désigner Me LANSAC, Notaire à ROYAN, pour publier l'acte aux hypothèques de Marennes,
- d'imputer la dépense correspondante au budget en cours à la date de la réalisation de l'opération, étant entendu que l'acquéreur de ce terrain déclassé remboursera les dépens à la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 24 Août 1995  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**

